



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 668/2023
Date de la séance du CE : 14 juin 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2022.BKD.5164
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2022 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, dans le mandat de prestations du 15 décembre 2021 attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2022 à 2025 (ACE 1469/2021 et 1318/2022) ainsi que dans le mandat de prestations confié le 17 septembre 2021 par la Direction de l'instruction publique et de la culture à la PHBern pour les années 2022 à 2025 dans les domaines de la formation continue et des services.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la PHBern a fourni des prestations de qualité en 2022. Le rapport de gestion de l'année sous revue montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Lors de l'année académique 2022-2023 (date de référence : 15 octobre 2022), 3299¹ étudiantes et étudiants étaient immatriculés à la PHBern dans les filières de formation initiale (filières du degré primaire, des degrés secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé) (année précédente : 3263 étudiantes et étudiants). La croissance par rapport à l'année précédente est donc de 1,1 %.
- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants a augmenté à l'Institut du degré primaire, à l'Institut du degré secondaire I et à l'Institut de pédagogie curative. En revanche, il a baissé à l'Institut du degré secondaire II. La même évolution peut être observée à l'échelle nationale.
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 23 412² étudiantes et étudiants étaient immatriculés dans les hautes écoles pédagogiques de Suisse au semestre d'automne 2022. D'après les données utilisées par l'OFS³, la baisse par rapport à 2021 s'élève à 0,4 % pour l'ensemble du pays. Malgré cela, la PHBern a enregistré une hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants (croissance de 1,9 % selon l'OFS) et reste la troisième plus grande haute école pédagogique du pays. D'après l'OFS, le nombre de nouvelles inscriptions à la PHBern a en outre

¹ Étudiantes et étudiants des filières ordinaires, y compris étudiantes et étudiants des formations postgrades et des formations complémentaires qui ne suivent pas de filière ordinaire en parallèle, ainsi qu'étudiantes et étudiants des centres de didactique des disciplines. Source : Statistique des étudiantes et des étudiants de la PHBern (<https://www.phbern.ch/ueber-die-phbern/hochschule/portraet/statistiken>).

² État au 28 mars 2023

³ L'OFS ne tient pas compte des formations suivantes : formations cantonales qui ne sont pas reconnues par la CDIP, formations complémentaires, filières d'études proposées en coopération (centres de didactique des disciplines, filières bilingues).

augmenté de près de 1 % entre 2021 et 2022 (841 nouvelles inscriptions en 2021, contre 849 en 2022).

- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PHBern (1116 au 15 octobre 2022⁴) est, comme les années précédentes, bien supérieur à celui des étudiantes et étudiants bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans des hautes écoles pédagogiques d'autres cantons (432 au 15 octobre 2022).
- Le canton de Berne salue le fait que la PHBern propose diverses offres de soutien aux écoles dans le but de contrer la pénurie d'enseignantes et d'enseignants. En raison de la situation qui reste tendue à cet égard, la PHBern a également entrepris plusieurs adaptations de ses formations initiales, afin de toucher un plus large public et de permettre aux étudiantes et étudiants de mieux concilier formation et exercice de la profession enseignante. Enfin, elle propose différentes offres de conseil et formations continues aux personnes qui n'ont pas de formation pédagogique adéquate alors qu'elles débutent dans la profession enseignante.
- Au semestre d'automne 2022, de nouveaux plans d'études ont été introduits à l'Institut du degré secondaire I et à l'Institut du degré secondaire II. Comme ils favorisent un apprentissage et un enseignement indépendants du moment et du lieu, ils permettent de flexibiliser davantage les études et de tenir compte de l'hétérogénéité des étudiantes et étudiants. À l'automne 2023, un nouveau plan d'études sera également introduit à l'Institut du degré primaire. Il permettra d'axer les études non seulement sur un degré scolaire, mais aussi sur une thématique pertinente pour le domaine professionnel visé. Enfin, la nouvelle filière d'études préparant à l'enseignement au degré primaire, qui n'est pas sanctionnée par un diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP et qui s'adresse aux titulaires d'une maturité professionnelle, sera lancée à l'automne 2023 à l'Institut du degré primaire. La PHBern répond ainsi à la décision que le Grand Conseil a prise au printemps 2022.
- Grâce au modèle d'études en cours d'emploi dans le domaine de l'enseignement spécialisé, la PHBern contribue aussi activement à lutter contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants spécialisés. La grande majorité des étudiantes et des étudiants (80 %) suivent en effet ces études tout en travaillant, ce qui leur permet d'entrer rapidement dans la vie active, sous l'étroite supervision des enseignantes et enseignants de l'Institut de pédagogie curative.
- En 2022, l'Institut pour la formation continue et les prestations a proposé une offre de formations continues et de prestations très variée, qui se fonde sur les besoins hétérogènes des enseignantes et enseignants de tous les cycles et de tous les degrés et qui tient compte des différents stades de développement professionnel. Par ailleurs, il a fait évoluer son offre principalement dans le domaine de la formation des cadres et du développement de systèmes (nouvelle autorité, gestion du personnel en mutation, entre autres) et dans le domaine du conseil axé sur l'enseignement. Afin de mieux tenir compte des besoins du corps enseignant et des directions d'école, il a en outre organisé ses formations continues de manière plus hybride, combinant l'enseignement en présentiel et en ligne, rendant ainsi son offre moins dépendante d'un lieu et d'un moment fixes. Dans l'ensemble, le nombre d'étudiantes et d'étudiants ainsi que le nombre de participantes et de participants aux formations continues de la PHBern ont augmenté.
- En 2022, l'Institut de recherche, de développement et d'évaluation fêtait ses dix ans. Ces dernières années, la recherche s'est établie comme une tâche transversale de la PHBern et les échanges internes entre le domaine de l'enseignement et le domaine de la recherche se sont

⁴ Hors étudiantes et étudiants des centres de didactique des disciplines « Sport » et « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » et de la filière bilingue de l'Institut des degrés préscolaire et primaire (immatriculation à la HEP-BEJUNE)

développés. À l'avenir, l'accent sera encore davantage mis sur l'implication des écoles dans les projets de recherche. Par ailleurs, au cours de l'année sous revue, la part des revenus de la recherche provenant de fonds de tiers a augmenté de 418 000 francs, atteignant 2 162 000 francs. Cette part correspond à 2,3 % des revenus d'exploitation (année précédente : 1,9 %).

- Durant l'exercice 2021⁵, les coûts annuels par équivalent plein temps d'une étudiante ou d'un étudiant suivant une formation initiale à la PHBern (valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale) ont de nouveau reculé et continuent de se situer en deçà de la moyenne nationale. Désormais, cela vaut aussi pour toutes les filières d'études de la PHBern prises séparément (également pour la filière d'études en enseignement spécialisé).
- Les comptes 2022 de la PHBern bouclent sur un bénéfice de 1 296 000 francs (2021 : bénéfice de CHF 375 000 ou de CHF 41 000 après retraitement⁶). Ce chiffre est meilleur que les chiffres prévus par la planification financière et par les estimations. Il est dû en particulier aux recettes supplémentaires liées aux contributions perçues au titre de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) ainsi qu'aux charges de personnel plus faibles en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de postes qui restent vacants pendant longtemps.
- L'augmentation de la contribution cantonale de 1 % et l'augmentation récurrente de 2 millions de francs qui a été introduite en 2022 pour la contribution cantonale constituent les principaux changements dans le compte de résultats par rapport à l'année précédente. En comparant les années 2021 et 2022, on constate également que les recettes liées aux taxes d'études et aux contributions perçues au titre de l'AHES ont continué d'augmenter en raison du nombre toujours plus élevé d'étudiantes et d'étudiants. Toutefois, cette évolution entraîne aussi une augmentation des charges de personnel, notant que tous les postes n'ont pas pu être pourvus comme prévu lors de l'année sous revue. La contribution cantonale annuelle a représenté 65,5 % des revenus totaux de la PHBern en 2022 (contre 66 %⁷ l'année précédente). Les autres revenus de l'école proviennent en particulier des contributions perçues au titre de l'AHES et, par exemple, d'autres contributions (notamment versées pour des formations continues financées par objet qui ont été organisées sur mandat de la Direction de l'instruction publique et de la culture).
- Malgré le bénéfice réalisé en 2022, la situation financière de la PHBern reste tendue. Au 31 décembre 2022, la PHBern affiche un capital propre négatif de – 7 897 000 francs. Afin de stabiliser ce capital propre par un financement durable de l'école, le Conseil-exécutif a décidé d'augmenter la contribution cantonale de la PHBern de 2 millions de francs à partir de 2022. Cette augmentation devrait permettre à l'école de stabiliser son capital propre négatif et de constituer à moyen terme des réserves pour d'autres développements stratégiques. La PHBern est tenue d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre le nouvel objectif formulé par le Conseil-exécutif dans le mandat de prestations 2022-2025. Si la forte croissance des effectifs d'étudiantes et d'étudiants dans les hautes écoles pédagogiques constatée ces dernières années devait se poursuivre, elle risque, malgré l'augmentation de la contribution cantonale, de générer à moyen terme des pertes. La création, sur mandat du

⁵ Il n'est possible de faire des déclarations que pour l'exercice 2021, car les chiffres officiels de l'OFS concernant les finances des hautes écoles pédagogiques ne seront publiés qu'en août 2023 pour l'année 2022.

⁶ Durant l'exercice 2022, la PHBern s'est aperçu qu'elle n'avait pas correctement régularisé les contributions dues à l'Université de Berne pour une partie des disciplines enseignées au semestre d'automne 2021, ce qui enjolivait son résultat de l'exercice 2021. Par ailleurs, elle n'avait jusque-là jamais calculé ni inscrit au bilan la part à court terme de ses engagements envers les institutions de prévoyance.

⁷ Le pourcentage indiqué dans le rapport de gestion 2021 (67,1 %) a été calculé sur une autre base ; il a été corrigé dans le présent ACE afin d'assurer une meilleure comparabilité des chiffres. Lors du calcul de ce pourcentage, les montants réservés dans le cadre de la subvention cantonale pour les formations continues destinées au degré secondaire II, pour les bibliothèques scolaires et communales et pour le Case management (cf. liste dans l'ACE 1526/2021 du 22 décembre 2021) ne sont pas pris en compte en tant que subvention cantonale mais plutôt en tant que prestations achetées par le canton de Berne (cf. rapport de gestion 2022, p. 46).

Grand Conseil, de la filière d'études pour le degré primaire qui est accessible sans examen complémentaire aux titulaires d'une maturité professionnelle risque par ailleurs d'accentuer ce problème de sous-financement. Une adaptation du financement dans ce domaine devra donc être examinée.

- Pour contrôler la mise en œuvre du projet BeLEARN, commun aux trois hautes écoles bernoises, un cycle de controlling distinct a été défini lors de l'octroi des mandats de prestations aux hautes écoles : chaque institution devra remettre tous les ans à l'Office de l'enseignement supérieur un rapport sur des paramètres prédéfinis. En 2022, le projet BeLEARN en était à la phase de mise en route et un premier rapport intermédiaire a été élaboré. Ce dernier a montré que la création du centre de compétences interdisciplinaire et du hub est sur la bonne voie. Le premier rapport ordinaire sera envoyé fin mai 2023 à l'Office de l'enseignement supérieur et concernera l'exercice 2022. Il sera donc intégré au rapport concernant les rapports de gestion 2024 des hautes écoles. De plus, la PHBern a fourni des prestations transversales pour le projet BeLEARN. Comme suggéré par le Contrôle des finances, les modalités y relatives seront examinées durant l'exercice 2023 et adaptées si nécessaire.
- La Direction de l'instruction publique et de la culture a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2022-2025 (pour l'année académique 2021-2022) lors de l'entretien de controlling annuel du 15 décembre 2022 avec la PHBern. Elle a constaté que cette dernière s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique et de la culture. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la PHBern le 20 avril 2023.

2. Bases légales

- Articles 47, alinéa 1, lettre a et 74b, alinéa 2 de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Article 62, alinéa 3 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,
il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2022 de la PHBern.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2022 de la PHBern